

13 mars 1972.

Notice pour le Chef du Département

pour la séance du Conseil fédéral du 13 mars 1972

1) La proposition au Conseil fédéral du Département politique fédéral, datée du 21 janvier 1972, affirme que les conditions formelles pour une reconnaissance du Bangla Desh par la Suisse sont réunies, mais que, pour éviter de mettre en péril le mandat de représentation des intérêts pakistanais en Inde, il est décidé de ne pas procéder à la reconnaissance sans avoir au préalable pris contact avec le Gouvernement d'Islamabad, afin de savoir si celui-ci s'oppose catégoriquement à toute reconnaissance du Bangla Desh. En outre, le complément à la proposition mentionnée, du 25 janvier 1972, dit "... qu'en aucun cas la reconnaissance du Conseil fédéral n'interviendrait avant qu'un certain nombre d'Etats européens n'aient également procédé à la reconnaissance."

A l'heure actuelle, une cinquantaine de pays environ, dont pratiquement tous les Etats européens, ont reconnu le Bangla Desh. Parmi ces pays figurent l'URSS, les pays des Communautés européennes, la Grande-Bretagne, l'Autriche, la Suède, le Danemark, la Norvège, l'Indonésie et la Malaisie. Ce sont surtout les Etats-Unis, les Etats musulmans et les Etats africains et sudaméricains qui n'ont pas procédé à cette reconnaissance.

2) Conformément à la décision prise par le Conseil fédéral, le 26 janvier 1972, le Département politique fédéral a procédé à deux reprises à des sondages auprès du Gouvernement pakistanais, afin de connaître sa réaction à une éventuelle reconnaissance par la Suisse. et lors de la deuxième démarche le président Bhutto a été informé personnellement de notre point de vue et des raisons qui nous amènent

./.

à envisager cette reconnaissance; mais les deux fois, la réaction pakistanaise a été négative, d'une part parce que le Pakistan considère que la Suisse, en tant que puissance protectrice, est dans une situation spéciale, d'autre part parce qu'Islamabad estime que le Bangla Desh est un pays occupé par les troupes indiennes et que de ce fait les conditions d'une reconnaissance ne sont pas encore remplies. Cependant, il y a lieu de constater que la prise de position pakistanaise a subi certaines modifications: si d'abord une reconnaissance par la Suisse devait entraîner immédiatement la rupture des relations diplomatiques entre Berne et Islamabad, il n'en va plus de même aujourd'hui, car le Foreign Secretary a déclaré à l'Ambassadeur Mallet qu'une reconnaissance mettrait le Pakistan dans une situation délicate, mais qu'en aucun cas les relations diplomatiques seraient rompues. Il a toutefois ajouté que son pays serait obligé de reconsidérer la question du mandat.

3) En acceptant le mandat de représentation des intérêts de l'Inde au Pakistan, respectivement du Pakistan en Inde, la Suisse est également devenue puissance protectrice au sens des Conventions de Genève du 12 août 1949, conformément aux dispositions de ces dernières. Mais à la suite d'un différend d'interprétation des Conventions susmentionnées, la Suisse n'a jusqu'à présent pas été en mesure d'exercer son mandat au sens de la III^e et IV^e Convention (Prisonniers de guerre, populations civiles), car l'Inde prétend que les troupes pakistanaises se sont rendues à un commandement allié indo-bengalais et que, par conséquent, les prisonniers de guerre ne sont pas exclusivement de sa compétence. Dès lors, dans l'optique indienne, l'autorisation de visiter les prisonniers de guerre dépend non seulement de l'accord de la Nouvelle Delhi, mais encore de celui des autorités de Dacca. Or, ce dernier point rend nécessaire notre reconnaissance du Bangla Desh et celle-ci s'impose si nous voulons éviter que le mandat de puissance protectrice soit de son sens. Etant donné que nous ne pouvons pas intervenir en

vidé

./.

- 3 -

faveur des civils et prisonniers de guerre, il se pourrait que des Etats ayant reconnu le Bangla Desh soient chargés de missions de bons offices à la place de la Suisse. Cela représenterait évidemment une perte de crédibilité de la politique traditionnelle de bons offices de notre pays ainsi que de son rôle de puissance protectrice. Précisément pour empêcher que ce rôle de la Suisse dans le monde soit mis en question et pour éviter que le mandat soit vidé de sa substance, une décision s'impose, à savoir la reconnaissance du Bangla Desh.

4) En dehors de ces raisons impératives, il y en a d'autres qui justifient une pareille décision. Le rôle de puissance protectrice ne doit pas faire oublier que notre pays a aussi ses propres intérêts à défendre et ceux-ci paraissent considérables en ce qui concerne le nouvel Etat en question. Notre industrie comprendrait mal une politique qui chercherait avant tout à défendre les intérêts étrangers au détriment des intérêts nationaux.

5) Il semble donc qu'une nouvelle initiative de notre part s'impose, malgré le risque existant d'un retrait du mandat pakistanais, car une politique d'attente ne nous mènerait à rien et ne nous permettrait pas d'exercer pleinement notre mandat. Par la reconnaissance du Bangla Desh nous pouvons raisonnablement espérer pouvoir agir dans le sens que nous voulons, c'est-à-dire visiter les camps de prisonniers. Cela aurait également des répercussions positives sur le plan de la politique intérieure de notre pays, car des critiques sévères à l'encontre de notre rôle de puissance protectrice, mettant en évidence notre incapacité d'agir, ont été formulées récemment dans la presse (Neue Zürcher Zeitung) et des réactions négatives de notre opinion publique ne sont pas à exclure.

A la suite ^{du retrait} ~~de la retraite~~ du Bangla Desh des troupes indiennes, le Pakistan ne pourra plus accuser la Suisse de reconnaître un Etat occupé. De plus, nous savons maintenant qu'Islamabad ne rompra pas les relations diplomatiques avec nous et nous avons des raisons de

./.

- 4 -

croire que le président Bhutto ne nous retirera pas le mandat de puissance protectrice à la suite de la reconnaissance. Dans ce contexte, il est intéressant de noter que les autorités indiennes nous ont affirmé à plusieurs reprises que l'Inde ne sera pas prête à accepter une autre puissance mandataire que la Suisse pour représenter les intérêts pakistanais.

Nous ne pouvons pas accepter de risquer de perdre la crédibilité de notre rôle de puissance protectrice à cause de l'attitude négative du Pakistan au sujet de la reconnaissance du Bangla Desh. Notons ici que l'opposition par principe du Pakistan à une reconnaissance par la Suisse perd de sa valeur, vu que M. Bhutto a décidé de se rendre à Moscou. Il ne peut pas nous blâmer de vouloir entrer en contact avec Dacca si lui-même est prêt à rencontrer les dirigeants de la Puissance qui a joué un rôle prédominant dans le récent conflit indo-pakistanaï. Nous savons par ailleurs de bonne source qu'il a laissé entendre à Washington qu'il ne s'opposerait pas à une reconnaissance du Bangla Desh par les Etats-Unis. En outre, depuis un certain temps déjà, des Etats qui ont reconnu le nouvel Etat, ont été approchés par le Pakistan en vue d'obtenir d'eux des bons offices entre Islamabad et Dacca.

Pour toutes ces raisons, nous sommes arrivés à la conclusion que le temps est venu de reconnaître la République populaire du Bangla Desh et nous invitons le Conseil fédéral à donner une suite favorable à notre proposition. Un communiqué de presse a déjà été rédigé par le Département politique fédéral.